

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN JUILLET 2025



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES.....	4
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	6
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES	6
II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES.....	8
II.3. DES FEMMES MALMENÉES.....	9
II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES	9
II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS.....	10
II.6. DES ENFANTS MALTRAITÉS	10
III. CONCLUSION.....	11

ACRONYMES

CDS	: Centre de santé
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie
CNL	: Congrès national pour la liberté
ECOFO	: École fondamentale
FAB	: Forces armées burundaises
RDC	: République démocratique du Congo

0. INTRODUCTION

Le bulletin « *Femme abusée, nation déchirée* » dresse un constat alarmant des violations des droits humains commises au mois de juillet 2025, principalement à l'encontre des femmes et des enfants. Ces violences, qui prennent la forme de viols, féminicides, maltraitances, arrestations arbitraires et infanticides, illustrent la vulnérabilité persistante de ces groupes face à l'impunité.

Au total, le bulletin fait état de **10** femmes tuées, **7** filles mineures victimes de viols, **1** femme arrêtée arbitrairement, **1** femme violentée, **3** enfants tués, ainsi qu'**1** enfant arrêté arbitrairement et **1** autre violemment maltraité.

Ces chiffres reflètent une réalité préoccupante : la violence envers les femmes et les enfants continue de déchirer le tissu social burundais, nécessitant des mesures urgentes de protection et de justice.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette victime de viol en commune et province de Gitega

Le 14 juin 2025, à Gitega, I.B., 6 ans, a été agressée sexuellement par Josias Niyonkuru, un jeune de 23 ans.

Sous prétexte de lui demander de l'eau et de lui offrir des mangues, Josias a entraîné la fillette dans une plantation d'eucalyptus où il a commis son crime, la menaçant de mort. L'agression a été interrompue par des témoins qui l'ont remis à la police.

La victime a été prise en charge au centre Humura, tandis que les autorités locales ont promis des sanctions sévères.

Une fille victime de viol en commune Karusi, province de Gitega

Le 21 juin 2025, vers 20h, à Buhiga, I., une jeune fille de 15 ans, a été violée par Kazubwenge, un motard de 41 ans et membre du CNDD-FDD.

L'agression s'est produite devant son domicile alors que ses parents étaient absents.

Blessée, la victime a été soignée au CDS Rutonganikwa, et l'agresseur a été arrêté par la police le lendemain.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 23 juin 2025, I.A.L., une élève de 16 ans, a été violée à Kajiji par Melchiade Bigirimana, un motard de 37 ans qui la conduisait habituellement à l'école.

Prétextant un repas, il l'a attirée chez lui avant de l'agresser.

Après avoir informé ses parents, la victime a été prise en charge au centre Seruka, tandis que l'agresseur reste en fuite.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 26 juin 2025, sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, N.N., une élève de 15 ans, élève à l'ECOFO Ruyaga, a été violée par Aimé Arakaza, un commerçant de 25 ans qui lui rendait visite.

Après l'agression, la victime a informé ses parents, qui l'ont emmenée au centre de santé afin qu'elle reçoive des soins pour prévenir toute infection ou grossesse non désirée, tandis que l'agresseur a pris la fuite.

Une fille victime de viol en commune Kiganda, province de Gitega

Le 10 juillet 2025 sur la colline Nyarunazi, dans la zone Rutegama, le policier Franck Nkurunziza, 38 ans, a violé N.J., 17 ans, élève en 9ème année à l'ECOFO Munanira, après qu'elle ait refusé ses avances.

Suite aux cris de la victime, d'autres policiers sont intervenus et l'ont arrêté.

Il est actuellement détenu au cachot de la police de Muramvya.

Une fille victime de viol en commune Isare, province de Bujumbura

Le 16 juillet 2025, à Isare, N.I., une élève de 15 ans, a été violée par Égide Harerimana, alors qu'elle cherchait de la nourriture pour le bétail.

Après avoir dénoncé son agression, elle a reçu des soins à l'hôpital Rushubi et son agresseur a été arrêté et incarcéré au cachot communal d'Isare.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 17 juillet 2025, à Gitaza, H.J., 15 ans, a été violée par Aimé-Emile Nkurunziza, 26 ans, résidant sur la même colline. H.J. est en 8ème année à l'ECOFO Gitaza.

Après l'agression, H.J. a été prise en charge au centre Humura pour un suivi holistique, tandis qu'Aimé-Emile Nkurunziza, arrêté puis transféré au commissariat provincial de Rumonge, a tenté en vain de s'évader du cachot communal de Muhuta.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Bugendana, province de Gitega

Le 19 juin 2025, le corps sans vie de Mathilde Ndereyimana, 67 ans, a été découvert pendu dans sa maison sur la colline Kinyinya, commune Bugendana.

Selon les autorités locales, la victime présentait des blessures au cou et au visage, et ses pieds touchaient le sol, laissant penser à une mise en scène.

La police soupçonne un meurtre, la victime ayant été tuée avant d'être pendue ; accusée de sorcellerie, elle avait demandé protection, et un voisin a été arrêté dans le cadre de l'enquête.

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Le 6 juillet 2025, Julienne Nahayo, 59 ans, a été retrouvée morte dans son champ de manioc à Gabiro-Ruvyagira, après avoir disparu la veille.

Son corps présentait de graves traces de violence et l'autopsie a confirmé un traumatisme crânien causé par un objet contondant.

Les premières investigations orientent vers un homicide lié à un conflit foncier, la victime ayant récemment reçu des menaces sur la propriété de son terrain. La police a ouvert une enquête et appelle la population à collaborer pour identifier les auteurs de ce meurtre.

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Cankuzo, province de Buhumuza

Le 7 juillet 2025, une femme a été retrouvée morte dans son champ de riz à Nyabisindu, le corps portant de graves mutilations.

La victime, qui avait quitté son foyer conjugal pour vivre chez son fils à Nyamugari, aurait été tuée sur fond de conflit familial autour de la récolte de riz.

Son ex-mari, Daniel Manisha, soupçonné du meurtre, a été arrêté et placé en détention par la police provinciale.

Une femme tuée en commune Nyanza, province de Burunga

Le 11 juillet 2025, Donavine Nsavyimana, médiatrice collinaire à Gikuzi, a été assassinée à coups de machette à son domicile par Boniface Nyandwi, qui a pris la fuite.

Selon des sources locales, ce meurtre pourrait être lié à des accusations de sorcellerie et à un règlement de comptes commandité par Emmanuel Ndayirukiye, qui l'aurait publiquement menacée après la mort de son enfant.

La police a ouvert une enquête et appelle la population à éviter les rumeurs et à collaborer pour identifier tous les responsables de ce crime.

Une femme tuée en commune Muramvya, province de Gitega

Le 15 juillet 2025, à Rweteto, Félicité Ntirampeba, 42 ans, a été tuée par son mari, Timothée Nzoyihera, 47 ans, qui l'a frappée au front avec un gourdin après être rentré ivre de chez sa maîtresse.

L'homme a pris la fuite et reste introuvable, tandis que leur enfant de 16 ans a assisté, impuissant, au drame.

Une femme tuée en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Le 23 juillet 2025, vers 20 heures, une grenade lancée par des individus non identifiés a explosé au domicile de Stany Sinahora, à Rusiga (Cibitoke).

L'explosion a coûté la vie à son épouse, Marie-Goreth Ntakirutimana, 50 ans, alors qu'elle dînait avec sa famille.

Son mari et deux enfants, âgés de 7 et 12 ans, ont été grièvement blessés et hospitalisés. Une enquête est en cours pour identifier les auteurs de cette attaque meurtrière.

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Matongo, province de Butanyerera

Le 23 juillet 2025, le corps sans vie d'Aline Harerimamana, originaire de la colline Muhigiro, a été découvert suspendu à un avocatier dans la zone Gatara, commune Matongo, les mains ligotées avec son pagne.

Selon les premiers constats, elle a été violée avant d'être tuée.

Son corps a été transféré à la morgue de Gakenke.

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Matongo, province de Butanyerera

Le 25 juillet 2025, une femme non identifiée a été retrouvée morte, attachée à un eucalyptus sur la colline Muhingira, commune Matongo.

Selon les habitants, elle avait été vue la veille en route vers le centre de santé de Gatara avec son enfant malade.

Les premiers éléments laissent penser que le corps a été déplacé pour brouiller l'enquête. Une autopsie sera réalisée avant l'inhumation.

Deux femmes tuées en commune Nyanza, province de Burunga

Le 29 juillet 2025, les corps de Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda ont été retrouvés dans une forêt de la colline Nyarugari, commune Nyanza.

La veille, elles ramassaient du bois avec deux autres femmes quand elles ont été capturées par trois Imbonerakure, Luc Ndikumana, Eric Ndayikeza et Jean-Claude Hashariwimana. Les rescapées ont alerté la population, qui a découvert les victimes, violées puis étranglées.

Selon des sources locales, les suspects auraient été relâchés par leur chef, Hasha, après le versement d'un pot-de-vin.

II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES

Une femme arrêtée en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 4 juillet 2025, Gloriose Ntahiraja, originaire de la colline Mboza, commune Mugere, a été arrêtée et placée en détention au cachot du Parquet de Kabezi.

Selon des sources locales, son interpellation pour « tentative de meurtre » sur sa fille ferait suite à une punition parentale et s'inscrirait dans un conflit familial, son mari ayant quitté le foyer pour s'installer en RDC.

Des proches de son époux sont accusés d'avoir orchestré cette arrestation pour l'évincer définitivement du domicile familial, laissant Glorioso seule avec leurs six enfants.

II.3. DES FEMMES MALMENÉES

Une femme malmenée en commune Musongati, province de Burunga

Le 13 juin 2025, à Musongati, Jacqueline Niyimpaye, mère de quatre enfants, a été violentée et chassée par son mari, qui l'a contrainte à contracter un crédit avant de fuir en Tanzanie.

Sa maison a été détruite sur ordre de son mari, et elle vit désormais chez son père avec ses enfants, dont l'aîné a quitté l'école pour s'occuper des plus jeunes.

II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né découvert en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 23 juin 2025, un nouveau-né a été retrouvé sans vie derrière les homes des étudiantes GH VIII à l'Université du Burundi.

Le corps, enveloppé dans des habits, a été transporté à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge et une enquête a été ouverte.

Les habitants dénoncent la récurrence de ces drames sur le campus et appellent les autorités à améliorer les conditions de vie des étudiants pour prévenir de tels actes.

Un corps sans vie d'un garçon découvert en commune Gishubi, province de Gitega

Le 25 juin 2025, le corps sans vie de Steve Sabiraguha, 13 ans, a été découvert suspendu à un avocatier sur la sous-colline Mugaruro, commune Gishubi.

L'adolescent avait quitté la maison sans prévenir ses parents et a été retrouvé par des habitants qui l'ont détaché, pensant qu'il était encore en vie.

Le corps présentait des blessures au cou et des traces de corde. Un voisin, J. Bosco Irakoze, a été arrêté pour enquête. Si certains évoquent un suicide, d'autres soupçonnent un meurtre ; l'enquête devra déterminer les causes réelles de ce drame.

Un corps sans vie d'un garçon découvert en commune Gisagara, province de Buhumuza

Le 28 juin 2025, le corps sans vie d'Enoch Habiambere, 12 ans, a été découvert dans une brousse près d'une fontaine sur la colline Camazi, commune Gisagara.

L'enfant avait disparu la veille après être allé puiser de l'eau.

Selon des sources locales, la victime a été décapitée, et des soupçons de mobiles politiques émergent, son père étant un ex-FAB et membre influent du parti CNL. L'enquête se poursuit pour identifier les auteurs de ce meurtre.

II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS

Un enfant arrêté en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 16 juin 2025, Landry Irambona, 15 ans, élève à l'ECOFO Gakungwe, a été arrêté et détenu au commissariat de Kabezi, accusé d'avoir cueilli cinq citrons chez un voisin.

Selon la Ligue Iteka, il a passé toute la période des examens en détention pour ce fait qualifié de vol.

II.6. DES ENFANTS MALTRAITÉS

Un enfant maltraité en commune Nyanza, province de Burunga

Le 15 juillet 2025, à Kabondo, un élève de 12 ans, Steve, a été violemment battu puis brièvement détenu par Janvier, agent du Service national de renseignement, pour n'avoir pas rapporté l'article qu'il lui avait demandé d'acheter.

L'incident a suscité l'indignation de la population et des défenseurs des droits de l'enfant, qui réclament des sanctions et une enquête indépendante pour mettre fin à ces abus.

III. CONCLUSION

Les chiffres détaillés dans ce bulletin ne sont pas de simples statistiques : ils incarnent une violence systémique, profondément ancrée, souvent banalisée et trop souvent impunie. Ils illustrent une réalité dévastatrice qui brise des vies, détruit des familles et déchire le tissu social.

La récurrence des féminicides, la brutalité des violences sexuelles infligées aux mineures, les abus domestiques persistants, ainsi que les violations contre des enfants, parfois perpétrées par des représentants de l'État, appellent à une réponse urgente et concertée.

L'impunité, particulièrement lorsque les auteurs sont affiliés à des partis politiques ou aux forces de sécurité, aggrave la situation et sape la confiance dans les institutions. Il est impératif que les autorités judiciaires et administratives mènent des enquêtes impartiales, poursuivent les auteurs sans distinction, appliquent des sanctions exemplaires et assurent une protection effective aux victimes.

Face à l'ampleur de ces violences, il revient à l'ensemble des acteurs de se mobiliser pour que justice soit rendue et que les droits fondamentaux des femmes et des enfants soient enfin respectés.